FRC 2. 12343 A

Case
FRC
18128

DISCOURS

DE

M. LE BARON DU PUY MONTBRUN,

GÉNÉRAL

De la Garde Nationale Montalbanoise.

Le 25 Mars 1790.

A MONTAUBAN,

Chez FONTANEL, Imprimeur du Roi et de la Garde Nationale.

THE NEWBERRY
LIBRARY

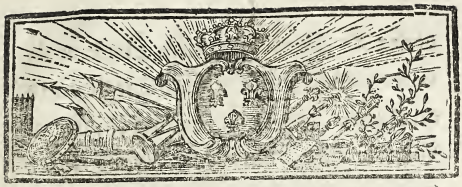

DISCOURS.

MESSIEURS,

C'EST à votre indulgence autant qu'à votre patriotisme, que je dois, sans doute, la place éminente à laquelle vous m'avez élevé. Militaire citoyen, tous mes efforts tendront sans cesse à vous convaincre que la Patrie, dont vous êtes devenus les généreux défenseurs, est tout pour celui que vous

venez de décorer du titre glorieux de votre Général. En m'honorant de votre confiance, de votre estime, j'oserai vous le dire, Messieurs, vous aurez trop fait pour ma gloire, mais vous n'aurez pas fait assez pour mon cœur, ſi, en m'accordant votre amitié, vous ne me décorez aussi du titre de votre camarade. Mon attachement ſans bornes pour la Garde Nationale Montalbanoise est digne, j'oserai vous le dire encore, de la réciprocité de vos ſentimens. Si je ſuis assez heureux pour l'obtenir, j'obtiendrai la plus douce de toutes les jouissances. Ce ſera pour lors que mon ame acquerra le degré d'élévation, d'énergie & d'activité, nécessaire pour concourir avec vous au bonheur de nos Concitoyens, objet unique de vos vœux & des miens; & que nous parviendrons à faire régner

dans la cité le calme et la paix, que les ennemis de l'ordre public tenteront en vain de troubler.

Je vous dois des exemples, Messieurs, et vous me devez des conseils. J'en respecterai toujours la ſageſſe, qui dirigeant le zèle ardent et infatigable qui vous anime, nous conduira ſans agitation au bien général, que nous nous propoſons tous.

Le vrai Citoyen n'eſt jamais effrayé par la multiplicité des obſtacles, et ne nous diſſimulons point que toutes les Nations en ont éprouvé de très-grands pour ſubſtituer à un gouvernement arbitraire un gouvernement ſage et légal. Mais nous devons avoir la noble aſſurance de les ſurmonter, ſi nous n'avons qu'un eſprit, qu'une volonté, qu'un principe.

Reconnoître l'influence néceſſaire

du pouvoir civil, qui doit toujours provoquer l'action du pouvoir militaire; déployer la force pour réprimer la révolte contre les institutions sociales, pour faire respecter l'homme, sa liberté, sa propriété : voilà nos devoirs. Résister avec fermeté, mais avec prudence, à tous actes inconstitutionnels, à toute violation de la Loi, et en dénoncer les auteurs à l'autorité nationale : voilà nos droits, voilà le feu sacré que la Nation nous confie. Puisse-t-il ne s'éteindre jamais dans nos mains !

La générosité, le civisme, les lumières de vos Chefs, en m'inspirant la vénération et la reconnoissance les plus profondément senties, m'imposent une grande tâche. Elle seroit supérieure à mes forces, si ces vertueux Citoyens n'avoient eux-mêmes tracé la marche que je dois suivre, préparé mes travaux,

et ſi je n'étois assuré que délibérant avec vous, agissant avec eux & jamais ſans eux, je pourrai parcourir dignement la carrière qu'ils m'ont ouverte, mériter leur ſuffrage, & le choix dont vous m'avez honoré.